Image not found or type unknown

Evolution de la pension alimentaire pour études supérieures

Par **papa70**, le **14/05/2010** à **09:33**

Bonjour,
Le jugement définitif de motre divorce est de mai 2009.
Nous avons 3 filles pour lesquels je règle mensuellement 612 euros de pensions alimentaire (pour les 3).
La plus grande de nos filles va passer le BAC au mois de juin prochain et fera des études supérieurs dès septembre prochain.
Leur maman me réclame une augmentation de la pension alimentaire pour la plus grande.
Est-ce normal et/ou habituel ? Si oui, de quel montant faut-il raisonnablement estimé l'augmentation. Le montant de l'augmentation doit-il aussi tenir compte des bourses que notre fille pourra obtenir en poursuivant ses études supérieures ?
D'avance merci pour vos précisions.

Par **dobaimmo**, le **14/05/2010** à **13:59**

oui c'est assez classique. ce qui l'ai moins c'est qu'avec un divorce prononcé en 2009 aucun de vos avocats n'ait anticipé, en faisant préciser directement dans le divorce le montant à verser lorsque chacune de vos filles entameront leurs études supérieures.
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés